



Treasury Board of Canada  
Secrétariat

Secrétariat du Conseil du Trésor  
du Canada

Canada

# Mise à jour de la politique d'approvisionnement

## Réinitialisation des politiques du CT

### Lancement de l'étape 1

Nouveaux règlements du Conseil du Trésor qui entrent en vigueur en avril 2019

Institut canadien d'approvisionnement et de gestion du matériel  
5 juin 2019



# Bases de la planification et de la gestion efficaces

*La nouvelle méthode vise à mettre en place les bonnes conditions pour soutenir la prise de décisions éclairées et l'exécution judicieuse à chaque étape du cycle de vie de l'investissement*

## JETER LES BASES...



### RESPONSABILITÉS CLAIRES

Responsabiliser les intervenants appropriés à exercer une influence sur leurs sphères de responsabilité



### PRISE DE DÉCISION ET PLANIFICATION INTÉGRÉES

Responsabiliser tous les intervenants à orienter les décisions et les processus avec leurs apports



### SURVEILLANCE CALBRÉE

Trouver un meilleur équilibre entre risque et rendement au moment d'assigner la surveillance



### RENFORCEMENT DE LA CAPACITÉ

Offrir aux personnes et aux organisations les outils dont ils ont besoin pour rendre l'effectif plus apte à réagir

**ENGENDRER UNE MEILLEURE PLANIFICATION ET GESTION DES INVESTISSEMENTS**

# Responsabilités claires

*Les nouveaux instruments visent à permettre à tous les intervenants de mieux comprendre leurs rôles et responsabilités grâce à l'officialisation de certains rôles principaux*

À l'échelle du  
gouvernement du  
Canada (GC)



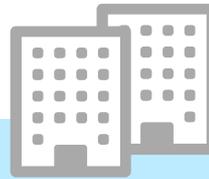
**Contrôleur général**

Surveillance et soutien de toutes les fonctions de planification des investissements

**Dirigeant principal de l'information**

Surveillance particulière des investissements numériques

Propre à l'organisation



**Administrateur général (AG)**

Intégrité générale de la planification et de la gestion des investissements

**Cadre supérieur désigné (CSD)**

Cadres comprenant les processus, les systèmes et les mesures de contrôle de chaque fonction

NOUVEAU rôle

Propres aux initiatives



**Parrain du programme ou du projet**

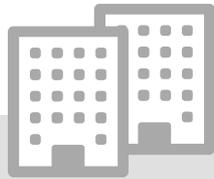
Seul responsable du projet ou du programme

NOUVEAU rôle

# Renforcement des capacités

*Les règlements mettent de l'avant le renforcement de la capacité en l'intégrant de manière explicite aux responsabilités de plusieurs postes de la haute direction*

## Capacités des ministères



### **Administrateurs généraux**

S'assurer que les systèmes et les processus sont convenables (par exemple, permettent la gestion efficace du cycle de vie)

### **CSD**

Mettre l'accent sur le soutien de la collectivité, la prestation de conseils à l'administrateur général et la création d'un cadre pour la fonction dans le ministère

## Capacité de l'effectif



### **Contrôleur général**

Appuyer le perfectionnement professionnel et le développement du leadership dans l'ensemble des collectivités fonctionnelles du GC.

### **CSD**

Cerner les besoins de connaissances, de compétences et d'expérience au sein du ministère et y répondre

# Changements en vigueur à compter d'avril 2019

*L'étape 1 met sur pied la politique globale et amorce les mises à jour qui conduiront à la mise en œuvre complète du nouvel ensemble des politiques*



## Nouveau

*Politique globale*

**Politique sur la planification et la gestion des investissements**

**Première directive connexe**

Directive sur la gestion des projets et des programmes



## Modifié

Politique sur les marchés

*Modifications techniques suivantes aux :*

Norme sur l'accessibilité

Norme sur la protection contre les incendies

Norme sur l'établissement de rapports



## N'est plus en vigueur

Cadre de gestion des actifs et services acquis

Politique de planification des investissements (actifs et services acquis)

Politique sur la gestion des projets

Politique sur l'examen des acquisitions

*Consulter l'annexe A pour en connaître davantage sur l'ensemble des politiques intérimaire qui sera en vigueur au lancement de l'étape 2.*

# Étape 1 – Modifications à la politique sur les marchés

## Approuvé

- Haussement (de 25 %) de toutes les pouvoirs de marchés de base
- Simplification du tableau des pouvoirs de marché de base; suppression des montants pour méthode traditionnelle et modifications; langage simplifié
- Mise à jour des pouvoirs de marché exceptionnels, dans la mesure du possible
- Ajout d'une exigence pour que les ministères tiennent compte de l'accessibilité au moment d'établir leurs besoins et leurs stratégies d'approvisionnement et de justifier au dossier les raisons si c'est irréalisable
- modifier l'approbation de la conclusion de marchés avec d'anciens fonctionnaires

## Objectif



Tirer avantage des bénéfices immédiats de quelques-unes des modifications proposées au renouvellement de l'ensemble des politiques

## Résultats attendus

Les pouvoirs de marché tiendront compte de l'inflation.

Les ministres du CT pourront se concentrer sur les marchés d'un montant plus élevé.

Plus de temps pour l'élaboration et la consultation pour une nouvelle directive sur l'approvisionnement

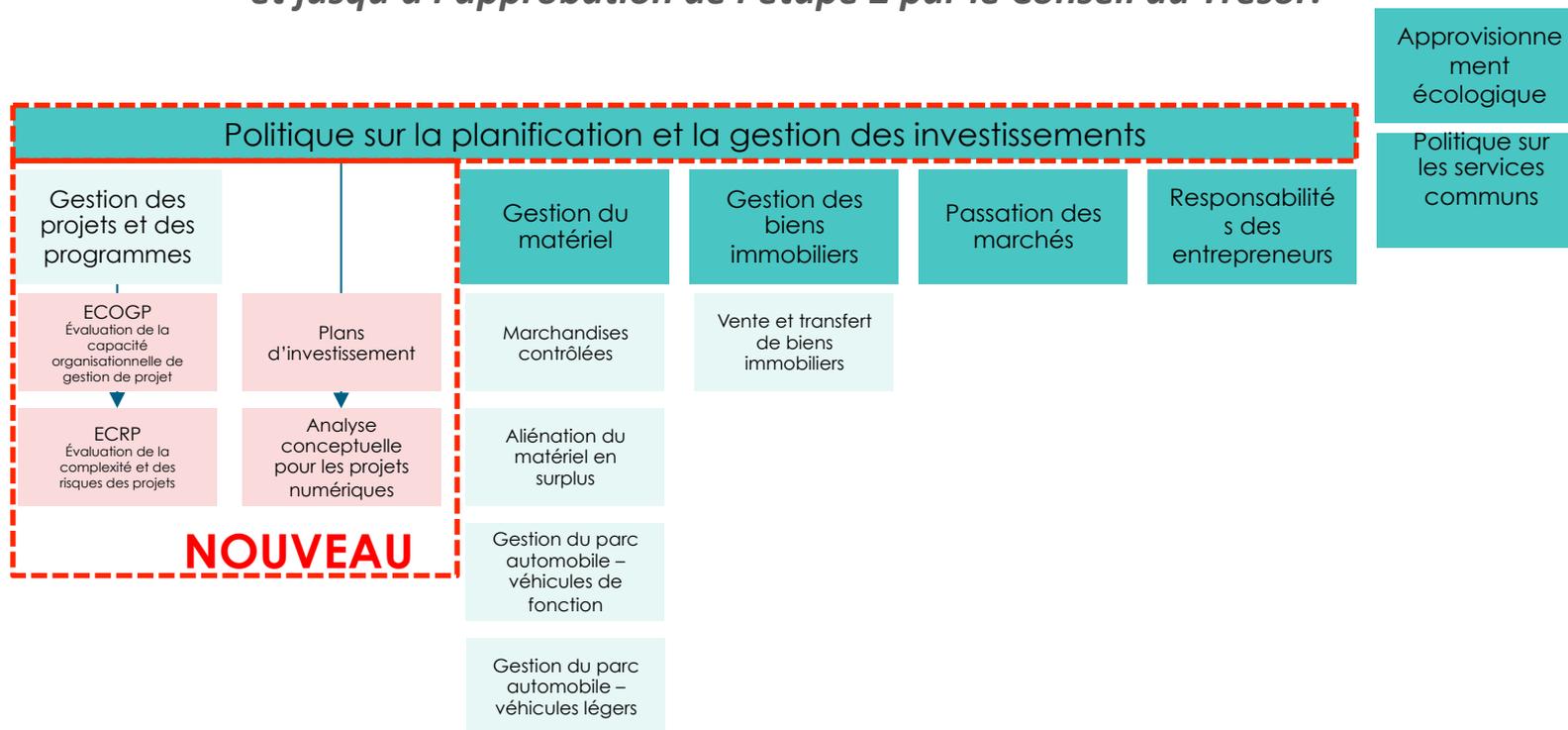
# Nouveaux pouvoirs de marchés de base

Tableau 1 : Comparaison des pouvoirs de marché de base révisés

Regroupement de produits	Autorité contractante	Pouvoirs de marché antérieurs						Nouveaux	
		Concurrentielle				Non Concurrentielle		Concurrentielle	Non concurrentielle
		Soumission électronique		Approche traditionnelle					
		Entrée	Mod.	Entrée	Mod.	Entrée	Mod.	Entrée et mod. combinés	
Construction	Tous les ministères et organismes non nommément identifiés ci-après	400 K	200 K	400 K	200 K	40 K	40 K	750 K	100 K
	Services publics et Approvisionnement Canada	40 M	20 M	10 M	5 M	500 K	500 K	75 M	1,25 M
Biens	Tous les ministères et organismes non nommément identifiés ci-après	400 K	200 K	400 K	200 K	40 K	40 K	750 K	100 K
	Services publics et Approvisionnement Canada	40 M	20 M	10 M	5 M	2 M	1 M	75 M	3,75 M
	Services Partagés Canada	40 M	20 M	10 M	5 M	2 M	1 M	60 M	3 M
	Ministère de la Défense nationale	400 K	200 K	400 K	200 K	40 K	40 K	7,5 M	375 K
Services	Tous les ministères et organismes non nommément identifiés ci-après	2 M	1 M	400 K	200 K	100 K	50 K	3,75 M	200 K
	Services publics et Approvisionnement Canada	20 M	10 M	10 M	5 M	3 M	1,5 M	37,5 M	5,75 M
	Services Partagés Canada	20 M	10 M	10 M	5 M	3 M	1,5 M	30 M	4,5 M
	Ministère des Transports	4 M	2 M	2 M	1 M	100 K	100 K	7,5 M	250 K
	Ministère des Pêches et des Océans du Canada	4 M	2 M	400 K	200 K	100 K	50 K	7,5 M	200 K
	Ministère de la Défense nationale	2 M	1 M	400 K	200 K	100 K	50 K	7,5 M	375 K

# Ensemble intérimaire

*L'ensemble des politiques suivant est en vigueur à compter d'avril 2019 et jusqu'à l'approbation de l'étape 2 par le Conseil du Trésor.*



Approvisionnement écologique

Politique sur les services communs

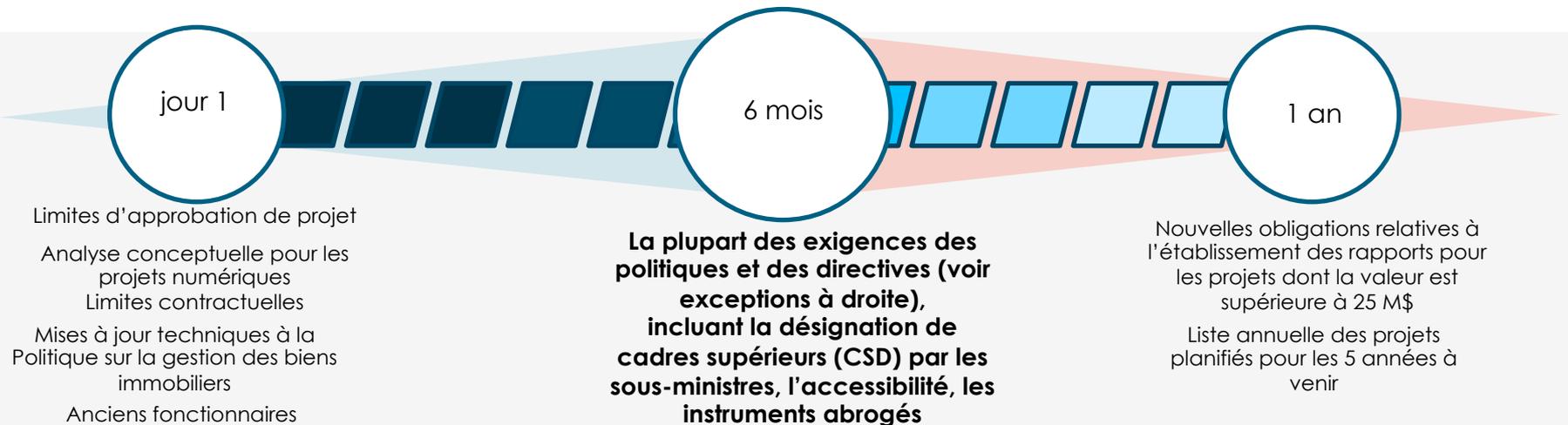
LÉGENDE	Politique	Directive	Procédure obligatoire

*Au cours de l'étape 2, on remplacera les instruments restant par trois directives et leurs procédures obligatoires, et des modifications mineures seront apportées à la politique globale.*

# Quand les exigences s'appliqueront-elles à l'étape 1?

*Afin de faciliter la transition, la plupart des exigences entreront en vigueur six mois après avril 2019.*

## ÉCHÉANCIER DE LA MISE EN ŒUVRE



*... cependant, certains projets sont exemptés, à condition qu'ils répondent à des critères précis.*

En cours



Autorisations finales en place à compter du DATE



Fin du projet prévue avant le 1<sup>er</sup> avril 2020

# Le SCT vous fournira son soutien (étape 1)

*Le SCT fournira des lignes directrices sur les principaux aspects des nouveaux règlements et demeurera à votre disposition pour communiquer avec vous tout au long de la mise en œuvre par l'entremise des groupes de travail.*

## **Ce qui s'en vient en matière d'approvisionnements?**

Cadres supérieurs désignés

Modifications aux pouvoirs de marchés

Accessibilité

Retombées socio-économiques

Anciens fonctionnaires

Mise à jour annuelle du Plan d'investissement

Gouvernance

Projets conjoints et projets d'organisation

Autres sujets connexes...

## **Quand?**

Les lignes directrices jugées essentielles seront mises à la disposition de tous dès que la politique aura été approuvée

D'autres guides et renseignements utiles suivront au cours du printemps.

## **Où?**

Les lignes directrices sont affichées sur [Gcpédia](#) et le [Carrefour de gestion de projets](#)

Elles seront également communiquées aux collectivités concernées.

*Les demandes de renseignements peuvent être acheminées au Secteur des services acquis et des actifs du SCT.*

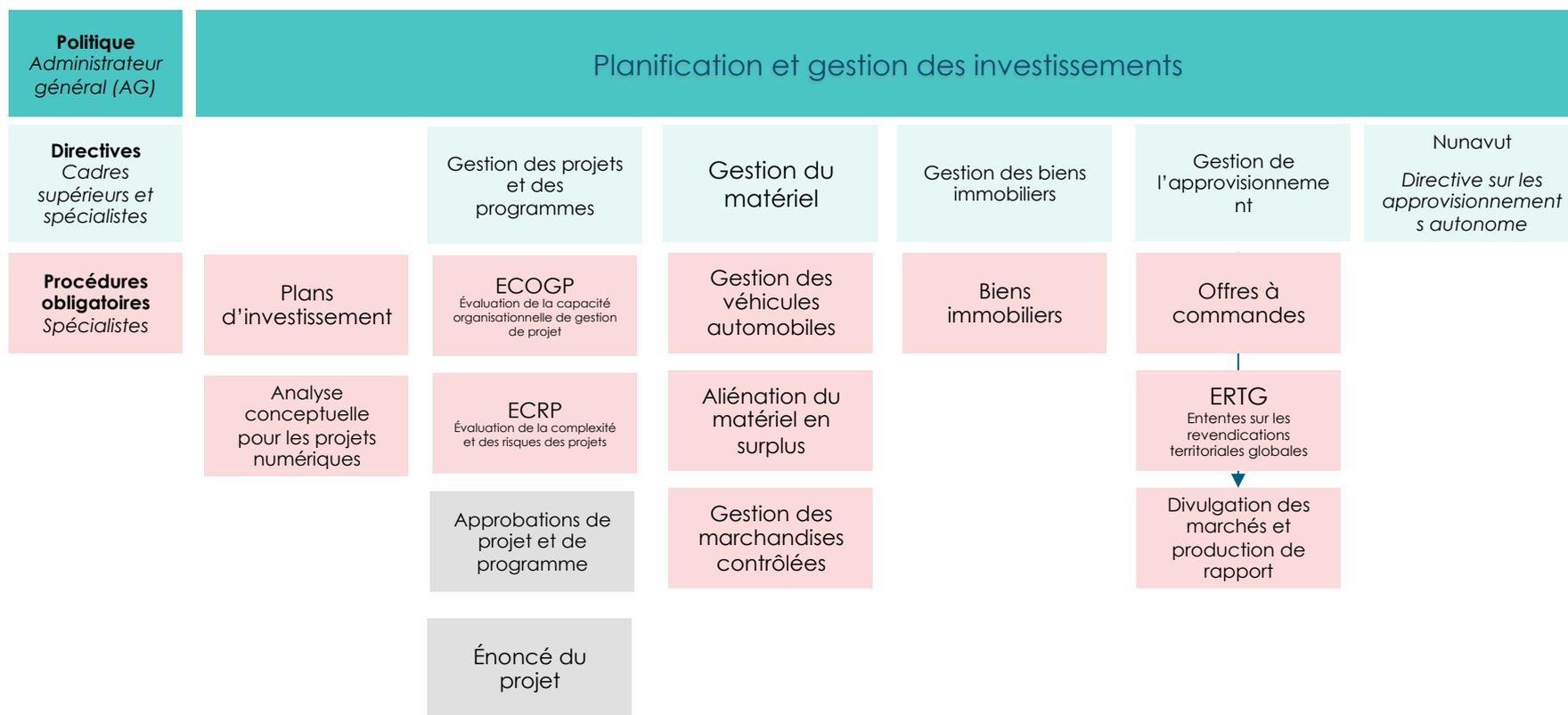
*Les produits continueront à évoluer au fur et à mesure que la mise en œuvre des deux étapes avance.*

---

# Annexes

# Annexe A- L'ensemble des politiques à venir

## Ensemble proposé des politiques du CT sur les services acquis et les actifs\*



*L'ensemble des politiques sera mis en œuvre en deux étapes, en commençant par une première vague de changements*